

Le 9 juillet 1791 à Nogent-le-Rotrou.

Le samedi 9 juillet 1791, Guérault l'aîné portait plainte auprès de la municipalité et lui demandait d'assurer la protection de ses biens et de sa personne. Il nous semble que cette plainte est à mettre en relation avec la démarche de la Société des Jacobins de Nogent en date du 4 juillet 1791 :

« aujourd'hui neuf juillet dans L'assemblée du Corps municipal est. Comparu Le Sieur Gueroult L'aîné Commissaire du roy qui a dit qu'ayant été menacé dans Sa propriété et Sa personne et Comme Cytojen etant Sous la protection de la Loi il venoit faire Sa declaration au Corps municipal en le priant de vouloir bien prendre Les mesures necessaires et que Sa Prudence Lui dictera pour qu'il ne Soit porté atteinte ni a l'une ni a l'autre et a Signé avec notre Secretaire Greffier

/./ Gueroult des chabottieres

Et Ledit Jour, Le Corps Municipal, ayant prit En Consideration L'Exposé de Mondit Sieur Gueroult et attendu qu'en Conformité Des Décrets De L'assemblée Nationale, Les propriétés De Tous Les Citoyens Doivent Estre Sauvees, Et Surveillees a Conclu Et Decidé Qu'il Séroit Consigné a la Sentinelle De Devant Les Ormes portes Son attention particuliere a Ce que personne Ne Troublât En façon Quelconque La propriété DuDit Sieur Gueroult, Ainsit En façon Quelconque La propriété DuDit Sieur Gueroult, Ainsí que Celle de Tout Citoyen, Et Ce D'apres avoir Entendu Le procureur De La Commune, qui a Signé avec Nous Et Nôtre Greffier dont acte.//

J. Crochard baugars

Maire

Proust P.^{re} Lequette J. matgueritH

P.^r de la C.

Fauveau

S.^{re} 117¹

¹ Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1 feuillet 138.